

Solutions successorales

**Planifiez au profit de ceux
que vous aimez !**

**La planification successorale assure
la protection de vos proches à
votre décès et garantit la transmission
de votre patrimoine selon vos volontés,
d'une manière structurée,
sans délai inutile et en réduisant
le fardeau fiscal.**

Parce que vous êtes unique

Notre offre :
**optimiser le transfert de votre patrimoine aux
personnes désignées.**

L'élaboration d'un plan successoral évitera à vos successeurs des problèmes familiaux, fiscaux et juridiques. Afin d'assurer que vos volontés seront respectées, vous devriez avoir un plan de succession et un testament conforme et à jour.

Votre conseiller de Gestion personnalisée pourra vous accompagner dans la réalisation de votre projet successoral en suivant la démarche suivante :

- dresser votre bilan successoral et effectuer un inventaire de vos biens et de vos dettes;
- définir les objectifs de votre plan successoral et déterminer la liste de vos volontés (la nomination de vos bénéficiaires, la façon de disposer d'un bien, les dons potentiels, le choix des tuteurs pour vos enfants mineurs, etc.);
- déterminer les besoins financiers de vos héritiers et de votre conjoint suite à votre décès, tels que les études de vos enfants, le paiement de l'hypothèque, etc.;
- évaluer le fardeau fiscal et les liquidités disponibles à votre décès.

Cette analyse vous permettra de construire un plan successoral pour assurer le partage de votre patrimoine selon vos désirs.

Notre valeur ajoutée

Réviser, en collaboration avec un spécialiste, votre plan successoral ainsi que votre testament, pour faire en sorte que les dispositions prises soient compatibles avec l'évolution de vos objectifs personnels.

Les planificateurs financiers sont inscrits sous le permis de Placements Banque Nationale, filiale à part entière de la Banque Nationale du Canada.